

De: ECLJ info@eclj.org  
Objet: Ne pas tuer les personnes handicapées  
Date: 23 octobre 2017 06:19  
À: jp.portzer@icloud.com

Le Comité des droits des personnes handicapées prend position  
contre l'avortement et l'euthanasie des personnes handicapées

[Voir ce courriel sur le navigateur](#)



## COMITÉ DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES - GENÈVE

*Le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies a officiellement affirmé que l'avortement des enfants en raison d'un handicap chez le fœtus est contraire à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.*

Alors qu'une pression importante s'exerce pour imposer la légalisation de l'avortement eugénique, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies vient de déclarer dans [un document officiel](#) que « **Les lois qui autorisent explicitement l'avortement en raison d'un handicap violent la Convention des droits des personnes handicapées (Art. 4,5 et 8).** » Ce Comité poursuit en expliquant que ce type d'avortement est souvent basé sur des diagnostics erronés, et que « *Même s'ils ne sont pas faux, cette affirmation perpétue le préjugé selon lequel le handicap serait incompatible avec une vie heureuse.* »

Par cette déclaration, le Comité des droits des personnes handicapées s'oppose frontalement au Comité des droits de l'homme qui a entrepris de réinterpréter le « droit à la vie » comme comprenant un droit à l'avortement « *tout particulièrement lorsque (...) le fœtus présente des malformations mortelles* ». Le Comité des droits des personnes handicapées demande le retrait de cette affirmation.

La déclaration du Comité des droits des personnes handicapées est d'une grande importance. Elle rappelle, une nouvelle fois, la nécessité de s'opposer fermement à la tentation eugéniste qui repose sur le mépris de la faiblesse. Déjà, en 1947, les rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme durent s'opposer à la tentative visant à permettre la « *prévention de la naissance d'enfants handicapés mentalement* » et d'enfants « *nés de parents souffrant de maladie mentale* ». La similitude de ces

propositions avec l'idéologie nazie fut alors dénoncée.

L'ECLJ se réjouit de cette déclaration qui va dans le sens de ses nombreuses [interventions](#) devant le Conseil des droits de l'homme. L'ECLJ continuera à dénoncer l'eugénisme prénatal ainsi que les avortements tardifs et à rappeler que les droits à la vie et aux soins doivent être garantis à toute personne.

Le Comité des droits des personnes handicapées a également pris position contre un prétendu « droit à l'euthanasie » car, selon lui « **cela perpétue les idées reçues selon lesquelles les personnes gravement handicapées souffrent et seraient plus heureuses mortes.** » Comme les enfants à naître handicapés...

L'ECLJ a également adressé [un mémoire](#) au Comité des droits de l'homme au soutien du droit à la vie, soutenu par plus de 130 000 personnes.

L'ECLJ participera aux prochaines réunions du Comité des droits de l'homme à Genève les 27 octobre, 1<sup>er</sup> et 2 novembre.

Nous vous invitons à signer cette pétition et à partager cette information autour de vous.

Merci pour votre soutien !



Mme Theresia Degener, Présidente du Comité des droits des personnes handicapées.

[Signer la pétition](#)



Faire suivre ce courriel à des amis



PARTAGEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR FACEBOOK



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR TWITTER



ABONNEZ-VOUS À NOTRE CHAÎNE YOUTUBE



EN SAVOIR PLUS SUR L'ECLJ



L'ECLJ est une organisation internationale non gouvernementale fondée en 1998 et dédiée à la promotion et la protection des droits de l'homme en Europe et dans le monde.

---

Want to change how you receive these emails?  
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)